

**DECISION N°DC 26/2020**

**Attribution du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la proposition commerciale remise par la société *CITI LIFT Groupe A2A*, sise 57 route d'Antony, 91320 Wissous,

**Considérant** l'obligation réglementaire pour le SIOM de faire entretenir l'ascenseur présent dans l'espace pédagogique,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer avec la société *CITI LIFT Groupe A2A*, 57 route d'Antony, 91320 Wissous, le contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

**ARTICLE 2 :**

La prestation comprend la maintenance de l'ascenseur, la réparation et le remplacement de matériel, l'intervention en urgence si nécessaire.

Le montant forfaitaire annuel pour la maintenance de l'ascenseur s'élève à 2040 € HT, soit 2448 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

Le contrat est conclu à compter de sa signature pour une durée d'un an. Il est renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf préavis donné par lettre recommandée six mois avant l'expiration d'une de ces périodes. Il prendra fin au plus tard le 30 juin 2024.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement

**ARTICLE 6 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le  
Le Président

30 JUIN 2020

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : - affichée le : - 2 JUL. 2020  
- 2 JUL. 2020

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Contrats, conventions et avenants
Numéro de l'acte:	DC26_2020
Date de la décision:	2020-06-30 00:00:00+02
Objet:	Attribution du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'espace pédagogique du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200630-DC26_2020-CC

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20200630-DC26_2020-CC-1-1_0.xml	text/xml	931
<i>nom original:</i> dc26 2020.pdf	application/pdf	94386
<i>nom de métier:</i> 10_DE-091-200062321-20200630-DC26_2020-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	94386

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	2 juillet 2020 à 15h25min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juillet 2020 à 15h30min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	2 juillet 2020 à 15h30min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	2 juillet 2020 à 15h35min23s	Recu par le MIAT le 2020-07-02